

1. *Sauf dérogation écrite de B.C.G.Fi. les présentes conditions de vente sont seules applicables.*
2. *Les prestations demandées par le client seront exécutées à partir des données et documents communiqués à B.C.G.Fi. Aucune responsabilité ne pourra être imputée à B.C.G.Fi. si le travail exigé est effectué sur base de documents erronés, incomplets ou tardivement communiqués.*
3. *Chaque mission est confiée à B.C.G.Fi. pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le contrat pourra être résilié par lettre recommandée adressée trois mois avant l'échéance annuelle.*
4. *Toute facture est payable au comptant.*
5. *Toute facture impayée dans les dix jours de sa date d'émission, portera intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable au taux de 1% par mois, à partir du dixième jour qui suit la date de la facture jusqu'au paiement complet du montant dû.*
6. *A défaut de paiement de tout ou partie d'une facture dans les trente jours de son échéance, le montant restant dû est de plein droit et sans mise en demeure préalable majoré d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50,00 € sans préjudice du droit de B.C.G.Fi. d'exiger des dommages et intérêts plus élevés. En outre, B.C.G.Fi. se réserve le droit de suspendre l'exécution de tout contrat en cours ou de notifier leur résiliation au client par lettre recommandée.*
7. *Toute réclamation relative aux factures doit être adressée à B.C.G.Fi. par lettre recommandée dans les huit jours de leur émission.*
8. *En cas de litige, seuls les tribunaux de Nivelles sont compétents.*